

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification N°5 du PLU de la Ville de Paimpol

Par arrêté n° 2016/029 du 20 décembre 2016, M. le Président de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo (CCPG) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Paimpol. M. Le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Mme Martine VIART, rédacteur territorial en retraite comme commissaire-enquêteur titulaire, et M. Raymond LE GOFF, Directeur général de la Communauté de Communes de Guingamp en retraite, comme commissaire-enquêteur suppléant.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Paimpol est soumis à enquête publique pour une durée de 32 jours consécutifs :

du mardi 24 janvier 2017 au vendredi 24 février 2017 inclus.

L'objet de cette modification porte sur la création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le secteur Quai Armand Dayot, sur la modification de l'article 2 du règlement de la zone Naturelle et l'identification des bâtiments concernés dans le règlement graphique du PLU, sur l'ajout d'un chapitre consacré aux procédures d'évolution du PLU dans le rapport de présentation.

Le public pourra prendre connaissance du dossier au pôle aménagement (locaux des services techniques), 12 rue Pierre Mendès France, et formuler ses observations sur le registre d'enquête réservé à cet usage du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00, sauf le jeudi après-midi. Le public pourra également adresser ses observations par correspondance au commissaire-enquêteur au pôle aménagement de la Ville de Paimpol.

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de l'EPCI et du pôle aménagement de la Ville de Paimpol dès publication du présent arrêté.

Mme Martine VIART en qualité de commissaire enquêteur titulaire tiendra 4 permanences au pôle aménagement (locaux des services techniques) de la Commune de PAIMPOL au 12 rue Pierre Mendès France à PAIMPOL aux dates suivantes :

Le mardi 24 janvier de 14h00 à 17h00 Le vendredi 3 février de 9h00 à 12h00 Le mardi 14 février de 9h00 à 12h00 Le vendredi 24 février de 14h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an au pôle aménagement de la Ville de Paimpol, à la Préfecture ainsi que sur le site internet de l'EPCI (www.cc-paimpol-goelo.com).

Au terme de la procédure, le projet de modification du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le Conseil Communautaire de l'EPCI.

Pour tout renseignement : Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo, service urbanisme, Tél. 02.96.55.97.71 ou mail : urbanisme@paimpol-goelo.com